

## REUNION DU 22 MAI 2014

**Date de convocation**  
**16 mai 2014**

L'An deux mil quatorze, le vingt deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe HERNOT, Maire,

Etaient présents : DESMONTS Hélène, MURIE André, THIEURMEL Luc, THIEURMEL Valérie, PAYEN Agnès, HAUPAIS Yasmine, GONZALES Jean, JUIN Françoise, BIGOT Angélique  
A donné pouvoir : ROUSSEL Franck à HERNOT Christophe  
Secrétaire de séance : THIEURMEL Luc

Pas de remarque sur le compte-rendu de la dernière réunion en date du 23 avril 2014. Adopté à l'unanimité

Les affaires venant en délibération au cours de cette séance, portent les numéros suivants :

**2014-05-22-01** : Restructuration de la salle polyvalente et de convivialité, de la cuisine scolaire, de la salle de restauration scolaire : approbation de principe du projet et demande de lancement de la procédure d'appel d'offres

**2014-05-22-02** : Désignation d'un représentant de la commune de Céaux au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) CCAMSM

**2014-05-22-03** : Délibération pour le remboursement du PAVE et du diagnostic des établissements recevant du public (ERP) par la société MAPAMA

**2014-05-22-04** : Proposition de liste pour la commission des impôts directs

**2014-05-22-05** : Subvention exceptionnelle

Présentation au nouveau conseil municipal, du projet de la salle par Monsieur MOULIN, architecte

**RESTRUCTURATION DE  
LA SALLE  
POLYVALENTE ET DE  
CONVIVIALITE, DE LA  
CUISINE SCOLAIRE, DE  
LA SALLE DE  
RESTAURATION  
SCOLAIRE :  
APPROBATION DE  
PRINCIPE DU PROJET  
ET DEMANDE DE  
LANCEMENT DE LA  
PROCEDURE D'APPEL  
D'OFFRES  
2014-05-22-01**

Restructuration de la salle polyvalente et de convivialité, de la cuisine scolaire, de la salle de restauration scolaire : Approbation de principe du projet et demande de lancement de la procédure d'appel d'offres.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 janvier 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'APD présenté par M. MOULIN, Maître d'œuvre de l'opération. Il précise que le permis de construire est accordé par arrêté du 07 mai 2014.

La parole est ensuite donnée à M. MOULIN afin qu'il présente le projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et d'autoriser Monsieur le Maire à demander au bureau d'études de lancer la procédure d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet
- Autorise M. le Maire à demander au bureau d'études de lancer la procédure d'appel d'offres.

**DESIGNATION D'UN  
REPRESENTANT DE LA  
COMMUNE DE CEAUX  
AU SEIN DE LA  
COMMISSION LOCALE  
D'EVALUATION DES  
CHARGES  
TRANSFEREES (CLECT)  
CCAMSM**

**2014-05-22-02**

La Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel étant en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), il est nécessaire de constituer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette instance a pour rôle de déterminer les montants relatifs aux charges transférées des communes vers la communauté de communes.

Lors de son assemblée générale, le conseil de communauté a défini les modalités de représentativité des communes au sein de cette commission qui sera composée de 70 membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur HERNOT Christophe, Maire de CEAUX, membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), à la Communauté de Communes Avranches - Mont Saint Michel.

**AVIS SUR LE PERMIS DE  
CONSTRUIRE DE M.  
EUDES MERIADEC :  
ARCHITECTURE  
CONTEMPORAINE**

Non délibéré. Manque d'élément.

**DELIBERATION POUR  
LE REMBOURSEMENT  
DU PAVE ET DU  
DIAGNOSTIC DES  
ETABLISSEMENTS  
RECEVANT DU PUBLIC  
(ERP) PAR LA SOCIETE  
MAPAMA**

**2014-05-22-03**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Société MAPAMA a réalisé en 2012, un dossier d'accessibilité comprenant le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et le diagnostic des établissements recevant du public (ERP) de la commune de Céaux.

Ce dossier payé par mandat administratif n° 205/2012 pour un montant de 1 215.50 € est incomplet et n'est pas conforme au décret 2006-1657 du 21 décembre 2006.

Dans l'impossibilité de rendre recevable ce dossier, M. BOUTELOUP de la Société MAPAMA, en accord avec la commune de Céaux, souhaite mettre fin à cet engagement et rembourser la somme de 1 215.50 € à la commune de Céaux.

Un titre de recette sera établi au compte 7788 pour un montant de 1 215.50 €

La Commune de Céaux s'engage à faire réaliser ce dossier d'accessibilité comprenant le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et le diagnostic des établissements recevant du public (ERP) par un autre cabinet d'études.

**PROPOSITION DE LISTE  
POUR LA COMMISSION  
DES IMPOTS DIRECTS**

**2014-05-22-04**

Conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans la commune de CEAUX est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants

Afin que la Direction Générale des Finances Publiques désigne les commissaires, le Conseil Municipal propose la liste suivante :

<b>Commissaires titulaires :</b>	<b>Commissaires suppléants :</b>
DESMONT Hélène MURIE André THIEURMEL Luc PAYEN Agnès POIRIER Eric BURONFOSSE Michel GUESDON Michel TOUCHAIS Victor BARBEY Philippe BELIN Patrick BOIVENT Hervé (Courtils) FORVEILLE Philippe (Le Val Saint Père)	GONZALES Jean JUN Françoise MALLE René OZENNE Michèle FORTIN Laurent WILLIAM Nicole LIGER Françoise DAVIS Miguel BARON Yohann HAMARD Hervé BOUFFARE Lionel (Précey) DATIN Philippe (Courtils)

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE**

**2014-05-22-05**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Manche Leucémie représentée par Mme Pascal DELORME.

Un mandat de 150 € sera fait au C/6574.

**QUESTIONS DIVERSES**

Comptage routier sur la route départementale 113 au lieu-dit « Athée »  
En date du 8 avril 2014, un courrier a été adressé à l'Agence Routière de Mortain afin de réaliser un comptage routier au niveau du lieu-dit « Athée ». Après réalisation, les vitesses moyennes relevées sont de 55 km/h et 54 km/h suivant le sens de circulation, pour un trafic journalier de 405 véhicules. Les vitesses relevées sont conformes au trafic.

Ordinateur : Achat d'un ordinateur portable